



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 31-01-2025 /

Dossier complet le : 18-02-2025 /

N° d'enregistrement : 001131/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de demolition et construction d'un nouveau magasin Aldi sur la commune de Saint Gilles Croix de Vie (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMALDI ET COMPAGNIE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

37856863800043

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Charrier

Prénom(s)

Sylvain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet sera implante sur une parcelle de 5943m² (contenance cadastrale), localise a l'entree Sud de Saint Gilles Croix de Vie (85800), le long de la RD38B. Le site est borde:

- Au Nord par le magasin La Faïencerie et un autre parking
- A l' Est par une zone pavillonnaire et la rue de la Cornue
- A l'Ouest par le RD38B allant vers Saint Gilles Croix de Vie
- Au Sud par une zone pavillonnaire de la rue Marie Josephine

L'accès au supermarché ALdi s'effectue par le giratoire du lycée depuis la RD38B. Un accès piéton est possible depuis la Rue de la Cornue.

Le site d'etude est actuellement occupe par un magasin Aldi et un parking qui sert au supermarché.

Le projet prévoit la demolition du magasin existant et la reconstruction d'un nouveau magasin Aldi selon les dispositions du plan masse presente en Annexe 4 prevoyant notamment la construction d'un batiment, la creation de voiries et de stationnements.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est une aire de stationnement ouverte au public d'une capacite de 70 places. La parcelle a l'etat existant comporte 80 places de stationnement. le projet en comportera 70, donc on est soumis a cette categorie (41 a Aire de stationnements ouverte au public de 50 unites ou plus) = voir onglet 3. Plus precisement le projet comportera 2 places PMR, 2 places Famille, 4 places avec bornes electriques, et potentiellement peut-etre 10 places supplementaires avec borne electrique et 14 places velos. Le projet consiste a construire un nouveau magasin Aldi sur une parcelle deja occupee par l'enseigne commerciale, apres demolition de l'existant. la batiment demoli est d'une surface de 1339m². Le batiment qui sera construit est de 1622m². en annexe vous trouverez un plan comparant l'emprise du bati existant a celui projete. La surface permeable du parking (stationnements) existant est de 0m². La surface rendue permeable sur les stationnements par le projet est de 1311m².

L'implantation du projet apparait coherente avec les besoins, sur un site deja existant, ne conduisant pas a une nouvelle artificialisation des sols. le concept du magasin sera moderne et reposera sur un espace de vente repense avec un batiment lumineux et ouvert et des parcours

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'ouverture du supermarché est prévue pour le 3 septembre 2025.
Les travaux, d'une durée prévisionnelle de 3 mois, seront organisés en 2 phases
Phase 1: Construction du nouveau supermarché Aldi et aménagement des VRD
Phase 2: ERP de type restauration coquille vide

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le magasin Aldi sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 et de 8h00 à 12h00 le dimanche.

Les bâtiments seront raccordés aux différents réseaux existants (électricité, eau potable, EU, Telecom). L'assainissement des eaux usées sera raccordé au réseau d'assainissement collectif. Les ouvrages de collecte ainsi que les espaces verts du domaine privé seront entretenus par l'enseigne.

Les eaux pluviales seront gérées directement sur la parcelle et rejetées par débit régulé dans la fosse sur la RD38B

Les déchets issus de l'exploitation du supermarché Aldi seront triés puis stockés dans un local fermé avant leur collecte sélective. Les cartons seront préalablement compactés afin de limiter les volumes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation environnementale. Il fait l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire. Le projet n'est pas soumis à un dossier Loi sur l'eau car la parcelle ne fait pas plus d'1ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du site	(contenance cadastrale, 5943m ²)
Surface de plancher du projet (emprise bâtiment)	(emprise nouveau bâtiment construit, 1622m ²)
Nombre de places de stationnements	(places de stationnements.
surface totale des VRD	
Surface des parkings en pavés drainants	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Rue de l'etoile de mer

Lieu-dit :

Localité : 1 Rue de l'etoile de mer 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Code postal : 85800 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°54'40"O Lat. : 46°41'12"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Le site du projet s'inscrit dans un zonage UEc destinée à accueillir des activités commerciales.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Saint-Gilles-Croix-de-Vie se situe sur le littoral vendéen
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Selon la plateforme geoportail, la commune de saint gilles croix de vie ne se situe ni dans un parc naturel regional, ni dans un parc naturel national, ni dans une reserve naturelle et ni dans un parc naturel marin.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le departement de la Vendee (85) est dote d'un plan de prevention du Bruit dans l'environnement (PPBE, revise en 2024). Le site d'etude est exclu de tout zonage selon les donnees cartographiques de mai 2022 .
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les monuments historiques de la commune, localise sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, sont tous situes a plus de 500 m du site d'etude : - Eglise Saint-Gilles, place du vieux port
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	La zone d'activite de la D38b est situee en zone urbaine. Selon le site https://sig.reseau-zones-humides.org le site n'est pas delimite precisement comme zone humide, mais il est inscrit dans la pre localisation des milieux et zones humides de 2023.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un Plan de Prevention des Risques Naturels Previsibles Littoraux
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il est approuve par l'arrete prefectoral N°16-DDTM85-81 du 30 mars 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas recense dans les bases de donnees BASIAS des sites potentiellement pollues.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie n'est pas dans une zone de repartition des eaux selon la carte des communes classees en ZRE en Pays de la Loire (2011).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de structure enterrée susceptible de modifier les écoulements souterrains. La gestion des eaux pluviales s'effectuera par rétention au droit de la parcelle avec rejet régulé progressif des eaux météoriques au réseau public. Le projet réutilisera les ouvrages existants sur le site
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet consiste en la construction d'un bâtiment commercial avec un léger agrandissement du magasin, avec la conservation de l'activité existante. Il ne devrait pas y avoir une augmentation des consommations de ressources. Le bâtiment sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable. le raccordement des eaux usées se fera au
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain du projet est aujourd'hui entièrement artificialisé par les aménagements existants: magasin Aldi, voiries et parking, espaces verts. le site est délimité par les voies de circulation existantes (rue Marie Josephine, Rue de la Cornue, D38B. l'aménagement d'espaces verts sera favorable à la biodiversité locale: utilisation d'espèces végétales locales, interdiction d'utiliser des produits
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site d'étude est déjà occupé par un magasin Aldi, et est situé à environ 2,2km du site Natura 2000 (Directive habitats) de 'Marais breton, Baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de monts'. les espèces et milieux naturels inscrits sur cette zone ne sont pas susceptibles de se retrouver sur le site en raison de son artificialisation (cf Annexe 6).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site d'étude est aujourd'hui occupé par un magasin Aldi. Le bâtiment sera légèrement agrandi sur la partie sud du site occupée par une prairie entretenue en gestion différenciée. le parking remplacera le parking actuel. l'emprise foncière du projet restera identique à l'état actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le terrain d'étude est en dehors de tout zonage réglementaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les déchets alimentaires du futur magasin Aldi seront triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet est generateur de trafic routier : transport de materiels/materiaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantite et duree) et limite par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic genere par le projet ne devrait pas etre significatif a l'echelle de la zone puisqu'ils empruntent les giratoires et RD deja existantes.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier, le bruit genere sera lie aux travaux realises avec des engins et au trafic. Cet impact sera limite dans le temps et restera de faible intensite par l'utilisation de materiels respectant les normes en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le trafic routier actuel ne sera pas modifie. les vehicules et camions de livraisons emprunteront toujours les memes circulations et acces au site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'echappement des vehicules et materiels mecanises dont les emissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations engendrees par le projet seront celles eventuellement generees lors de la phase de travaux par les engins de chantier. L'impact sera limite dans le temps et devrait etre de faible intensite compte tenu des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier, il n'est pas prevu d'emission lumineuse particuliere. En phase d'exploitation, des lampadaires seront implantes de facon a eclaire prioritairement les zones de stationnements.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les environs du projet sont concernees par les emissions lumineuses en provenance des candelabres presents le long de la RD38B, sur le giratoire du lycee et sur le site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier, les rejets atmospheriques seront faibles et lies au trafic routier (personnel, approvisionnement, evacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'echappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront lies aux livraisons (limitees grace a une organisation optimisee de la logistique) et au trafic routier du personnel et de la clientele.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En phase chantier, le projet n'engendrera pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la creation de surfaces impermeabilisees entraine la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les travaux de démolition et reconstruction généreront divers déchets de chantiers (principalement inerte et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation. En phase d'exploitation, l'activité génèrera divers types de déchets inertes et non dangereux (cartons, plastiques, bois, etc.) dont l'intégralité sera triée et révalorisée (dans la mesure du possible).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Absence de patrimoine à proximité du projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucune modification significative dans le secteur d'étude. Le projet prévoit le réaménagement du foncier existant (supermarché ALDI), au terme du projet, l'activité commerciale existante sera maintenue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le choix du site projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en le réalisant sur la même emprise foncière de l'actuel magasin ALDI. La parcelle ne présente pas d'intérêt écologique particulier (localisée en dehors de zone d'inventaire ou de protection). L'imperméabilisation des sols sera maîtrisée en aménageant des zones de stationnement VL perméable drainants sur une surface de 1311m² . Les eaux pluviales seront rejetées au réseau public via un ouvrage de régulation du réseau public par les ouvrages existants sur le site. la conception du nouveau supermarché Aldi sera réalisée dans une démarche de développement durable, les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets sera avancée : tri, recyclage et valorisation. Pour finir, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du projet. les espaces verts seront traités avec des essences locales pour favoriser la biodiversité locale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à démolir le supermarché ALDI déjà présent sur la parcelle et à réaménager un nouveau magasin ALDI. Il s'inscrit au sein d'un espace réservé aux activités commerciales (zone UEc au PLU), dans un environnement plutôt urbain. La zone présente de faibles enjeux environnementaux en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection.

Le projet prévoit d'aménager 2187m² d'espaces verts (36.8% de l'emprise cadastrale) et la réalisation de parkings VL perméables (actuellement tout en enrobé). Ces stationnements perméables représentent 1311m² de surface contre 0m². Le projet prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ses impacts et la gestion globale des eaux de ruissellements liées aux surfaces imperméabilisées par rétention/ régulation, avec infiltration des eaux pluviales avant

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)